



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE
VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

2018-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour comme suit :

En ajoutant le point suivant :

11.3 Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire –
Aide financière pour la mise en commun d'équipements,
d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal –
Demande

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Séance ordinaire du 18 décembre 2017

Séance extraordinaire du 22 décembre 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Règlement 2091-2017 – Décrétant l'emprunt d'une somme
de 1 588 000 \$ pour la confection des plans et devis et
l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle prise
d'eau brute et la rénovation de la station de pompage d'eau
brute à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Emprunt
temporaire

4.3 Demande d'intervention – Vidéotron et Bell Canada –
Dossier DCT413319

4.4 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Entretien des
jardins 2018 – Appui financier

- 4.5 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Année 2018 – Paiement de la quote-part
- 4.6 Régie d’assainissement des eaux du Grand Joliette – Année 2018 – Approbation du budget et du plan d’action
- 4.7 Festival de Lanaudière 2018 – Appui financier
- 4.8 Centre culturel de Joliette – Appui financier
- 4.9 Politique de soutien à l’achat de toilette à faible consommation d’eau – Reconduction
- 4.10 Sécurité publique du Québec – Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2018
- 4.11 Les Journées de la persévérance scolaire – CREVALE – Participation municipale
- 4.12 Office municipal d’habitation de Saint-Charles-Borromée – Prévisions budgétaires – Exercice 2018 – Approbation
- 4.13 Immeubles situés au 13-15, rue de la Visitation – Démolition – Octroi de contrat

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Service de la prévention des incendies – Fin d’une période d’essai – Pompier à temps partiel
- 5.2 Service de la prévention des incendies – Démission de pompiers à temps partiel

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Remplacement de l’éclairage urbain – Octroi de contrat
- 6.2 Réfection de certains tronçons de rues du secteur situé entre le boulevard Sainte-Anne et la rue de la Visitation – Demande d’avenant – GBI Services d’ingénierie – Paiement de factures
- 6.3 Construction d’un bâtiment sanitaire au parc Maria-Goretti – Octroi du contrat
- 6.4 Réfection de la portion du rang Double sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée – Paiement final
- 6.5 Étude de circulation sur la rue de la Visitation – Firme WSP – Paiement final de factures

7.0 SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’AMÉNAGEMENT

- 7.1 Demandes de dérogation mineure – Acceptation
- 7.2 Règlement 2099-1-2018 – Abrogeant le règlement 2094-2017 et modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone C88e à même la zone C88 et d’y édicter les usages autorisés ainsi que les normes d’implantation – Présentation et avis de motion

- 7.3 Projet de règlement 2099-1-2018 – Abrogeant le règlement 2094-2017 et modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone C88e à même la zone C88 et d’y édicter les usages autorisés ainsi que les normes d’implantation – Adoption
- 7.4 Règlement 2100-1-2018 – Modifiant les règlements de zonage 523-1989 et de lotissement 520-1989 afin d’y intégrer les normes relatives aux îlots déstructurés en zone agricole – Présentation et avis de motion
- 7.5 Projet de règlement 2100-1-2018 – Modifiant les règlements de zonage 523-1989 et de lotissement 520-1989 afin d’y intégrer les normes relatives aux îlots déstructurés en zone agricole – Adoption

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- 8.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Activités culturelles – Appui financier
- 8.2 Embauche d’un étudiant – Préposé aux glissoires du parc Saint-Jean-Bosco
- 8.3 Programme Pêche en herbe 2018 – Participation municipale

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Centraide Lanaudière – Campagne 2018 – Appui financier
- 9.2 La Manne Quotidienne – Appui financier

10.0 INFORMATION

- 10.1 Rapport des permis de construction – Année 2017

11.0 AUTRES SUJETS

- 11.1 Achat d’un deuxième moniteur d’ozone haute concentration à la centrale d’eau potable Robert-Boucher
- 11.2 Service de la prévention des incendies – Embauche d’un pompier
- 11.3 Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire – Aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal – Demande

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-002

PROCÈS-VERBAUX

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER les procès-verbaux suivants comme ils ont été rédigés :

- séance extraordinaire du 18 décembre 2017;
- séance ordinaire du 18 décembre 2017;
- séance extraordinaire du 22 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2018-01-003

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 19 décembre 2017 au 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement des dépenses annexées à la présente résolution :

- chèques des fournisseurs n^{os} 42576 à 42750, du 19 décembre 2017 au 15 janvier 2018, pour un montant de 315 291,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-004

RÈGLEMENT 2091-2017 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 588 000 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE ET LA RÉNOVATION DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, en date du 7 décembre 2017, le règlement d'emprunt 2091-2017 décrétant l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la rénovation de la station de pompage d'eau brute à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas un million cinq cent quatre-vingt-huit mille dollars (1 588 000 \$);

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 2091-2017, au montant d'un million cinq cent quatre-vingt-huit mille dollars (1 588 000 \$);

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-005

DEMANDE D'INTERVENTION – VIDÉOTRON ET BELL CANADA – DOSSIER DCT413319

ATTENDU qu'à ce jour, bien qu'un dossier soit ouvert (DCT413319), les compagnies Vidéotron et Bell Canada n'ont toujours pas précédé auxdits travaux;

ATTENDU que 6 ans après la fin des travaux, le transfert sur les nouveaux poteaux des équipements appartenant à Bell Canada et Vidéotron n'est toujours pas complété, ce qui a pour effet de doubler les poteaux le long des rues Boucher et du Juge-Guibault;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

DEMANDER aux compagnies Vidéotron et Bell Canada d'intervenir sans délais afin de réaliser les travaux de transfert de leurs équipements sur les nouveaux poteaux, comme indiqué au dossier DCT413319;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente demande, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-006

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – ENTRETIEN DES JARDINS – APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire aider à la création et à la poursuite des objectifs visés par la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le versement d'une somme de 140 000 \$ les 15 janvier 2018 et 15 juin 2018 à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc., pour total de 280 000 \$ dédié à l'entretien des jardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-007

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE RINA-LASNIER – ANNÉE 2018 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est partie à l'entente intermunicipale créant la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier a transmis à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 10 de ladite entente précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la bibliothèque sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolution des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

PRENDRE ACTE du budget de la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier pour l'année 2018, prévoyant des revenus et dépenses de fonctionnement au montant de 1 573 625 \$;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer, à même les prévisions budgétaires 2018, en quatre versements égaux trimestriels, la quote-part de la Municipalité s'élevant à 569 185 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-008

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE
– ANNÉE 2018 – APPROBATION DU BUDGET ET DU PLAN
D'ACTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée fait partie de l'entente intermunicipale créant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU le budget adopté le 2 novembre 2017 par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette ci-annexé;

ATTENDU le plan d'action proposé par la firme Parallèle 54 afin notamment d'assurer la réalisation des mesures compensatoires concernant la gestion des débordements;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

APPROUVER le budget de la Régie pour l'année 2018 d'une somme de 3 136 743 \$;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement d'une somme de 326 780 \$ à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, représentant la quote-part de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

PRENDRE ACTE du rapport de la firme Parallèle 54, daté d'octobre 2017 et s'engager à :

- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements, selon l'échéancier prévu;

- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-009

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE 2018 – APPUI FINANCIER

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par le Festival de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder encore cette année au tirage de billets de concert et en faire bénéficier les citoyens charlois;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ACCORDER une aide financière de 10 000 \$ au Festival de Lanaudière pour l'année 2018, conformément à l'entente à intervenir entre les parties;

ACCORDER une aide financière de 1 500 \$ au Festival de Lanaudière pour la présentation de la série de cinéma musical gratuit à l'Amphithéâtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-010

CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – APPUI FINANCIER

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par les responsables du Centre culturel de Joliette, dans le but d'assurer leur stabilité financière;

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité reconnaissent la vocation régionale du Centre culturel de Joliette et désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

ATTENDU le rapport d'activités détaillé pour la saison 2018, présenté par le Centre culturel de Joliette;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder encore cette année au tirage de billets de spectacles et en faire bénéficier les citoyens charlois;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

RECONDUIRE pour l'année 2018 l'aide financière au montant de 35 000 \$ au Centre culturel de Joliette;

RENDRE la présente subvention conditionnelle à ce que le Centre culturel de Joliette :

- Publie le logo-type de la Municipalité sur la page couverture des dépliants de programmation et sur le site Internet;
- Offre une plus grande visibilité dans le Foyer de la Salle Rolland-Brunelle en collaboration avec les autres Municipalités de la MRC de Joliette partenaires;
- Organise une conférence de presse dans le lieu et à une date qui conviendront aux deux parties pour annoncer le soutien financier de la Municipalité;
- Offre gracieusement, à la fin du mois de mai de chaque année, 40 paires de billets de spectacles pour la loterie culturelle de la Municipalité;
- Présente un spectacle par année à la Salle Rolland-Brunelle où la contribution financière de la Municipalité sera mentionnée publiquement au début du spectacle. Ce spectacle sera choisi conjointement par les deux partenaires. La Municipalité, si elle le désire, pourra acheter un certain nombre de billets à prix réduits pour cette soirée;
- Rende disponible gratuitement une fois par année le Foyer de la Salle Rolland-Brunelle pour une activité de la Municipalité (valeur de 400 \$). Les frais variables de techniques et autres sont en sus. Selon la disponibilité du lieu;
- Rende compte dans un rapport de la bonne utilisation de cette subvention et du pourcentage total de contribution des Municipalités de la MRC de Joliette par rapport à notre budget global.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-011

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ACHAT DE TOILETTE À FAIBLE CONSOMMATION D'EAU – RECONDUCTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a adopté le 6 février 2017 une politique pour soutenir l'achat de toilette à faible consommation d'eau, qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017;

ATTENDU le succès de cette initiative, les membres du conseil souhaitent poursuivre en 2018 les efforts entrepris;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

RECONDUIRE la politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau annexée à la présente résolution rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-012

SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2018

ATTENDU que l'information pour le montant de la quote-part n'était pas disponible au moment de l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans le surplus accumulé;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 1 713 321 \$ au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;

FINANCER la présente dépense comme suit :

- 1 630 000 \$ par les crédits budgétaires;
- 83 321 \$ par le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-013

**LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
CREVALE – PARTICIPATION MUNICIPALE**

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU que le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

RECONNAITRE la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité et s'engager à :

- maintenir une certification OSER-JEUNES qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non;
- accueillir un ou des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir les aspirations professionnelles et encourager la participation citoyenne;

- démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 12 au 16 février 2018, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
- tenir un kiosque d'informations au centre communautaire Alain-Pagé;
- utiliser les outils de communication de la Municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 12 au 16 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2018 - APPROBATION

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2018-01-014

IMMEUBLES SITUÉS AU 13-15, RUE DE LA VISITATION – DÉMOLITION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le jugement obtenu dans le dossier de la *Municipalité de Saint-Charles-Borromée c. 9333-9315 Québec inc.* (no 705-17-007849-175);

CONSIDÉRANT que le délai octroyé à la compagnie 9333-9315 Québec inc. pour obtenir son permis de démolition est expiré;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a été déclaré insalubre, impropre à l'habitation et a perdu plus de 50 % de sa valeur;

CONSIDÉRANT les risques pour la sécurité des gens et la présence de squatteurs;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat de démolition des bâtiments situés sur le lot 2 901 481 à la compagnie Denis Malo & Fils inc. pour la somme de 22 765,05 \$ taxes incluses;

DÉCLARER que la Municipalité pourra se retirer en tout temps du présent contrat avant le début des travaux;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 22 765,05 \$ suivant la réalisation des travaux, conformément à la soumission datée du 2 janvier 2018;

DÉCLARER que l'ensemble des frais seront portés au compte de taxes de l'immeuble conformément aux conclusions du jugement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-015

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – FIN D'UNE PÉRIODE D'ESSAI – POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU le rapport SI-18-01 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

CONFIRMER l'embauche de M. Dominic Riendeau à titre de pompier régulier à temps partiel, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-016

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉMISSION
DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

PRENDRE ACTE des lettres de démission reçues concernant les pompiers à temps partiel suivants :

- Employé n° 5016 – rétroactivement au 19 décembre 2017
- Employé n° 3029 – rétroactivement au 3 janvier 2018
- Employé n° 3002 – rétroactivement au 10 janvier 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**REMPACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN – OCTROI DE
CONTRAT**

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2018-01-017

**RÉFECTION DE CERTAINS TRONÇONS DE RUES DU
SECTEUR SITUÉ ENTRE LE BOULEVARD SAINTE-ANNE ET
LA RUE DE LA VISITATION – DEMANDE D'AVENANT – GBI
SERVICES D'INGÉNIERIE – PAIEMENT DE FACTURES**

ATTENDU les factures reçues de la firme GBI Services d'ingénierie (Beaudoin Hurens), en date du 18 décembre 2017, concernant leur mandat pour la préparation de l'addenda au plan d'intervention 2015 et une estimation des coûts pour les travaux de réfection de certains tronçons de rues du secteur situé entre le boulevard Sainte-Anne et la rue de la Visitation, conformément à la résolution 2016-12-10372;

ATTENDU la demande d'avenant concernant la préparation de l'addenda au plan d'intervention qui a été autorisé par le directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- GBI Services d'ingénierie
Facture n° 00002420 1 954,58 \$
Facture n° 00002421 3 822,92 \$

5 777,50 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-018

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU PARC MARIA-GORETTI – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-18-01 du directeur des Services techniques, daté du 3 janvier 2018;

ATTENDU la seule soumission reçue suivant deux appels d'offres publics, à savoir :

- Entreprise Urben Blu inc. 227 880,45 \$ taxes incluses

ATTENDU les discussions avec l'entreprise soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement et par l'entremise d'une subvention gouvernementale (136 666 \$);

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat à la firme Entreprise Urben Blu inc. pour un montant de 215 578,13 \$ taxes incluses, pour la construction d'un bâtiment sanitaire autonettoyant au parc Maria-Goretti;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 215 578,13 \$ taxes incluses, conformément à la lettre d'engagement du 20 décembre 2017 ci-annexée;

FINANCER la présente dépense par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans et par la subvention gouvernementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-019

RÉFECTION DE LA PORTION DU RANG DOUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – PAIEMENT FINAL

ATTENDU la réalisation des travaux par la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare sur une portion du rang Double appartenant à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, conformément à la résolution 2017-06-297

ATTENDU la facture reçue de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, en date du 20 décembre 2017, au montant de 20 681,38 \$;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve du réseau routier;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement d'une somme de 20 681,38 \$ (facture n° 189) à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la réalisation des travaux de réfection du rang Double;

FINANCER cette dépense par la réserve du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-020

**ÉTUDE DE CIRCULATION SUR LA RUE DE LA VISITATION –
FIRME WSP – PAIEMENT FINAL DE FACTURES**

ATTENDU les factures reçues de la firme WSP, en date des 13 décembre 2017 et 9 janvier 2018, concernant une étude de circulation et de stationnement sur la rue de la Visitation, selon la résolution 2017-08-397;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve du réseau routier;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

-	WSP	
	Facture n° 0704606	12 233,34 \$
	Facture n° 0711017	4 208,09 \$
		<u>16 441,43 \$</u> taxes incluses
	(paiement final)	

FINANCER la présente dépense dans la réserve du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-021

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-18-01 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 15 janvier 2018, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCEPTER les demandes de dérogation mineure suivantes :

- demande présentée par Gestion Myjo inc., ayant comme représentant M. Michel Blais, concernant la diminution de 5,6 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 1009, rue de la Visitation, soit le lot 5 399 438, à la condition que le demandeur démontre qu'il pourra aménager les 11 cases de stationnement requises conformément au règlement de zonage;

- demande présentée par M. René Pauzé concernant la diminution de 0,58 mètre de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour la résidence bifamiliale isolée construite en 1974 au 55 à 55a, rue Bastien, soit le lot 4 560 823;
- demande présentée par Mme Huguette Sourdif concernant la diminution de 3,49 mètres de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour la résidence bifamiliale isolée construite en 1961 au 19 à 21, rue Gouin, soit le lot 2 901 465.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2099-1-2018 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2094-2017 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE CRÉER LA ZONE C88E À MÊME LA ZONE C88 ET D'Y ÉDICTER LES USAGES AUTORISÉS AINSI QUE LES NORMES D'IMPLANTATION – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement abrogeant le règlement 2094-2017 et modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone C88e à même la zone C88 et d'y édicter les usages autorisés ainsi que les normes d'implantation.

2018-01-022

PROJET DE RÈGLEMENT 2099-1-2018 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2094-2017 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE CRÉER LA ZONE C88E À MÊME LA ZONE C88 ET D'Y ÉDICTER LES USAGES AUTORISÉS AINSI QUE LES NORMES D'IMPLANTATION – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 33 CCU 17 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 6 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la zone C88 est située en zone agricole permanente;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2099-1-2018 abrogeant le règlement 2094-2017 et modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer la zone C88e à même la zone C88 et d'y édicter les usages autorisés et les normes d'implantation;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-023

Non utilisé (pas de résolution pour les avis de motion)

Avis de motion

RÈGLEMENT 2100-1-2018 – MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 523-1989 ET DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

Moi, Chantal Riopel, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant les règlements de zonage 523-1989 et de lotissement 520-1989 afin d'y intégrer les normes relatives aux îlots déstructurés en zone agricole.

2018-01-024

PROJET DE RÈGLEMENT 2100-1-2018 – MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 523-1989 ET DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D’Y INTÉGRER LES NORMES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE – ADOPTION

ATTENDU la décision 375721 de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec rendue le 25 janvier 2016;

ATTENDU l’entrée en vigueur de l’article 192 du projet de loi n° 122 le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les règlements de zonage et de lotissement doivent être conformes aux exigences de la décision 375721;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2100-1-2018 modifiant les règlements de zonage 523-1989 et de lotissement 520-1989 afin d’y intégrer les normes relatives aux îlots déstructurés en zone agricole;

TENIR une consultation publique quant à l’objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-025

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – ACTIVITÉS CULTURELLES – APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire aider à la création et à la poursuite des objectifs visés par la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le versement d’une somme de 57 250 \$ les 15 janvier 2018 et 15 juin 2018 à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc., pour un total de 114 500,00 \$ dédié aux activités culturelles.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-026

EMBAUCHE D’UN ÉTUDIANT – PÉRIODE HIVERNALE 2017-2018 – PRÉPOSÉ AUX GLISSOIRS DU PARC SAINT-JEAN-BOSCO

ATTENDU le rapport STP-18-02 préparé par le directeur des Services techniques, le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

EMBAUCHER M. Jacob Barbu à titre de préposé aux glissoires pour la période hivernale 2017-2018, au taux horaire du salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-027

PROGRAMME PÊCHE EN HERBE 2018 – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite appuyer les efforts du gouvernement du Québec dans la promotion de la pêche;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire offrir aux jeunes charlois(es) la possibilité de découvrir l'activité de la pêche de façon sécuritaire et éducative;

ATTENDU qu'une telle activité vient bonifier l'offre de services du camp de jour 2018;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice du Service des loisirs;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ADHÉRER au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec;

AUTORISER la directrice du Service des loisirs ou en son absence le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-028

CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE 2018 – APPUI FINANCIER

ATTENDU que Centraide Lanaudière appuie financièrement plusieurs organismes de la MRC de Joliette;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ACCORDER une aide financière de 500 \$ à Centraide Lanaudière, pour leur campagne 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-029

LA MANNE QUOTIDIENNE – CAMPAGNE 2018 – APPUI FINANCIER

ATTENDU que le projet d'agrandissement/rénovation de la salle à manger de l'organisme La Manne Quotidienne vient en aide à plusieurs citoyens;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par l'organisme;

CONSIDÉRANT que la présente dépense n'est pas prévue au budget, mais que des crédits sont disponibles dans le surplus accumulé;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ACCORDER une aide financière de 6 000 \$ à la Manne Quotidienne pour financer l'achat du mobilier de cuisine;

FINANCER la présente dépense par le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INFORMATION

- Rapport des permis de construction – Année 2017

2018-01-030

ACHAT D'UN DEUXIÈME MONITEUR D'OZONE HAUTE CONCENTRATION À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise Hetek Solution inc., en date du 10 janvier 2018;

ATTENDU que cette entreprise est la seule à être en mesure de nous fournir cet équipement essentiel au bon fonctionnement de la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

ATTENDU le rapport ST-18-03 préparé par le directeur des Services techniques, le 10 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière service de l'eau;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un moniteur d'ozone haute concentration à la centrale d'eau potable Robert-Boucher à l'entreprise Hetek Solution inc., au montant de 20 633,41 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 20 633,41 \$ taxes incluses suivant la réception des équipements, conformément à la soumission n° ORD0029363;

FINANCER cette dépense dans la réserve financière service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-031

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU le rapport SI-17-28 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, le 20 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

EMBAUCHER M. Philippe Fernandes afin de pourvoir un poste de pompier à la classe 2 de la grille salariale, et ce, à compter du 16 janvier 2018 et fixer sa période de probation à 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-032

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION
DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN
COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE
SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL –
DEMANDE**

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources matérielles entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins et les orientations prises par le conseil municipal quant au remplacement des appareils respiratoires du Service de la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Joliette et de la Municipalité de Rawdon;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

APPROUVER le projet de mise en commun des achats d'appareils respiratoires avec la Ville de Joliette et la Municipalité de Rawdon et la demande au *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;

DÉCLARER que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est l'organisme désigné responsable du projet;

AUTORISER le directeur général adjoint du Service de la prévention des incendies M. Sébastien Toustou à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2018, à 20 h, à l'hôtel de ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 58.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint